

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST – Jeudi 1^{er} Septembre 2022 – Granville

19 personnes étaient présentes : 4 salariés du CRPMEM, 3 membres de droit (DDTM 50, OPN, NFM) ainsi que 12 pêcheurs.

| COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST | | | |
|--|----------------|------------------------------------|---------------|
| Nom | Prénom | Navire / Fonction | Signature |
| CATHERINE | Christophe | Le Styx | Présent |
| CHAYLA | Raphaël | Suzanga | Présent |
| DE SMET | Romain | Le poulbot | Absent |
| DELACOUR | Pascal | Chant des sirènes | Absent |
| DELALONDE | Arnaud | Oceano Vox | Présent |
| DESHAYES | Samuel | PA Pescadore | Présent |
| FRESIL | Jean-Christian | Trafalgar | Présent |
| GROSSE | Yann | Yann Frederic | Absent |
| GUENON | Grégory | Saint Andrews | Présent |
| GUENON | Baptiste | Cap Lihou | Excuse |
| GUY | Vincent | Pescadore | Présent |
| HEUZE | Jean Philippe | Philcathane | Présent |
| LA VAULLEE | Jean-Claude | Cach | Absent |
| LENOIR | Guillaume | Briscard | Excuse |
| MARAI | Theo | Ptit Piak | Absent |
| MONTREUIL | Guy | Président sortant de la commission | Présent |
| MONTREUIL | Jimmy | Rocalamauve | Absent |
| MUZARD | Hugo | PA Le Carteret | Présent |
| OUTREQUIN | Hermann | Santa Clara | Présent |
| PELLERIN | Richard | Arc en ciel | Absent |
| PIRAUD | Cyril | Black Pearl I / Le Pearl | Absent |
| THEVENIN | Sébastien | Le Saint-Gaud | Présent |
| ROGOFF | Dimitri | Président CRPMEM | Excuse |
| DELAHAYE | Marc | Directeur CRPMEM | Excuse |
| ROBERGE | Wilfried | Vice-Président CRPMEM | Excuse |
| AUMONT | Lucile | Chargé de mission CRPMEM | Présent |
| LE GRILL | Maxime | Chargé de mission CRPMEM | Présent |
| BOUGUET | Nathan | Chargé de mission CRPMEM | Présent |
| MOUILLARD | Romain | Chargé de mission CRPMEM | Excuse |
| LEGLINEL | Julie | Antenne OC CRPMEM | Présent |
| SELLAM | David | DIRM MEMN | Absent |
| DUVAL-MOLINOS | Aude | DDTM 50 | Présent |
| HEGRON MACE | Laurence | SMEL | Excuse |
| SERAZIN | Joss | NFM | Présent |
| SAUVE | Raphael | OPN | Présent |
| DENIZOT | Adeline | Responsable HAM Granville | Excuse |

Ordre du jour :

- Bilans chiffrés de la campagne 2021/2022 pour la coquille Saint-Jacques - praire - amande
- Date d'ouverture des coquille Saint-Jacques et modalités d'exploitation pour la campagne 2022/2023
- Point sur le cumul à bord des espèces Coquille Saint-Jacques - Praire ou Coquille Saint-Jacques - Bulot
- Devenir de la licence Hyperbole E0/D0
- Devenir de l'ensemencement
- Consultation sur l'amélioration du système d'attribution des licences coquillages Manche Ouest
- Pêche de coquille Saint-Jacques en plongée
- Appel à candidatures pour la prospection COGECO
- Appel à candidatures pour l'ensemencement d'automne
- Restitution collective VALPENA
- Questions diverses

Bilans chiffrés de la campagne 2021/2022 pour la coquille Saint-Jacques - praire - amande

Bilan coquilles Saint-Jacques :

Un rappel chiffré des volumes ainsi que du prix des coquilles Saint Jacques sous criée a été présenté.

Le volume débarqué est nettement supérieur par rapport aux années passées, notamment, sur la fin de campagne. Sur l'ensemble de la campagne les volumes ont été multipliés par 2 comparés à il y a deux ans.

Concernant le prix, en première partie de campagne, il est fluctuant et dans les moyennes des autres années. Fin novembre - début décembre le prix s'établissait aux alentours des 3 euros/kg (pic du prix cette campagne) toutefois il a chuté à l'approche des fêtes, fait inhabituel. La deuxième partie de la campagne, le prix a été très bon (nettement supérieur aux années précédentes) dépassant les 2,50 €/kg certaines semaines. Le prix moyen cette année est de 2,38€/kg contre 2,03€/kg l'année passée alors que les volumes débarqués sont à la hausse 3440 t contre 2958 t.

L'OPN mentionne qu'il y a eu la mise en place de contrats ce qui explique le maintien d'un prix intéressant et ajoute que la majorité des adhérents ont joué le jeu dans les modalités d'application du contrat. L'OPN pressent pour l'année à venir des volumes importants. Les transformateurs auraient bien vendu les stocks de l'année dernière. En ce qui concerne les prix, ceux-ci seront surement plus importants (coût de l'énergie pour les transformateurs) la question réside sur la possibilité des consommateurs à payer un prix plus fort dans le contexte d'inflation que nous connaissons. De plus, il devrait y avoir peu d'importation en raison du BREXIT, de l'augmentation des coûts et de la pénurie des transports. L'OPN rappelle qu'il y a eu une organisation améliorée (contrat) cette campagne, ce qui a permis de diminuer les volumes aux enchères (7 à 8 tonnes absorbées par l'OPN par jour) ce qui a pour effet de maintenir voire d'augmenter les cours.

Bilans chiffrés de la campagne 2021-2022 pour les praires et les amandes :

Un rappel chiffré des volumes ainsi que du prix des praires et amandes a été présenté. Très peu de remarques concernant cette présentation, où l'on peut constater que l'amande de mer est exploitée durant toute l'année mais en particulier au moment de la fermeture des praires (Mai-Septembre).

Date d'ouverture des coquilles Saint-Jacques et modalités d'exploitation pour la campagne 2022/2023

Présentation de l'actualisation des classements CSJ et praires sur l'Ouest Cotentin. La commission est favorable.

Date d'ouverture :

La commission ne souhaite pas retarder l'ouverture de la pêche de la coquille Saint-Jacques et vote à l'unanimité pour l'ouverture de la campagne dès le **lundi 3 octobre 2022**.

| Modalités d'exploitation | Réglementation en l'absence de modifications | |
|-------------------------------|--|---|
| Date d'ouverture du gisement | Au plus tôt le 3 octobre 2022 | |
| Date de fermeture du gisement | Au plus tard le 12 mai 2023 | |
| Jours d'ouverture | Zone 1 | <u>4 marées</u> Du lundi au jeudi |
| | Zone 2 | |
| | Zone 3 | |
| | Hyperbole E0/D0 | <u>5 marées</u> Du lundi au vendredi |
| | Zone 4 | <u>2 marées</u> Jours à définir (commission de février 2023) |

Nombre de marées selon les zones et nombre de jour d'ouverture :

Pas de modification

Calendrier des fêtes de fin d'années :

- ➔ La commission propose que l'on réunisse cette même commission le vendredi 18 novembre afin d'établir le calendrier pour les fêtes de fin d'année tout en prenant en compte l'évolution du marché après un mois et demi d'exploitation.

Conditions et horaires d'exploitations de la coquille Saint-Jacques.

| Modalités d'exploitation | Réglementation en l'absence de modifications | | |
|--------------------------|--|---|--|
| Horaires d'ouverture | Zone 1 | Toute la saison | 10 h |
| | Zone 2 | De l'ouverture au 24 février | 10 h |
| | | Du 27 février à la fermeture | En continu de l'heure d'ouverture de la zone 1 le lundi à l'heure de fermeture de la zone 1 le jeudi |
| | Zone 3 | Toute la saison | |
| | Hyperbole E0/D0 | Toute la saison | Du lundi 00h au vendredi 23h59 |
| | Zone 4 | 6 à 8 semaines (commission de février 2023) | À définir (commission de février 2023) |

- Cumul des quotas en zone 2 autorisé à partir du 27 février 2023
- Cumul des quotas en zone 3 - Hyperbole E0/D0 autorisé toute la saison
- Les zones de l'Hyperbole E0/D0, zone 3 et à l'ouest du méridien 1°55'O des zones 1 et 2 sont fermées à la pêche des semaines 48 à 52 i.e. du lundi 28 novembre 2022 au samedi 31 décembre 2022.

La commission propose de ne pas apporter de modifications aux modalités d'exploitations de la coquilles saint jacques (temps de pêche et date d'ouverture spécifique à certaines zones)

Modalités techniques sur l'engin de pêche

| Modalités d'exploitation | Réglementation en l'absence de modifications | |
|----------------------------|---|--|
| Taille minimale de capture | 102 mm | |
| Maillage des dragues | Anneaux \geq 97 mm | |
| Maillage de l'alèze | Maillage \geq 120 mm (mailles étirées) - dragues « New Heaven » (type « anglaise ») Maillage \geq 140 mm (mailles étirées) - dragues atomiques (type « bretonne ») | |
| Longueur pêchante | Zone 1,2 et 4 | Longueur maximum de 9,60 m soit 12 dragues de 0,80 m ou 4 dragues bretonnes de 4 x 2 m. La détention simultanée de dragues anglaises et bretonnes est interdite. |
| | Zone 3, Hyperbole E0/D0 | La longueur pêchante ne devra pas être supérieure à 12,80 m ou 16 dragues de 0,80 m de large. |

La commission ne souhaite pas apporter de modifications concernant les engins permettant l'exploitations de la coquilles saint jacques.

Quotas :

| Modalités d'exploitation | Réglementation en l'absence de modifications | | | | Propositions |
|--------------------------|--|--------------|--------|---------|--------------|
| Quotas | Zone 1 et 2 | Marée | < 12 m | 1000 kg | 1060 kg |
| | | | ≥ 12 m | 1300 kg | 1378 kg |
| | | Hebdomadaire | < 12 m | 4000 kg | 4240 kg |
| | | | ≥ 12 m | 5200 kg | 5512 kg |
| | Zone 3 Hyperbole E0/D0 | Marée | < 12 m | 1200 kg | 1272 kg |
| | | | ≥ 12 m | 1500 kg | 1590 kg |
| | | Hebdomadaire | < 12 m | 4800 kg | 5088 kg |
| | | | ≥ 12 m | 6000 kg | 6360 kg |
| | Zone 4 | Marée | | 1300 kg | 1378 kg |
| | | Hebdomadaire | | 2600 kg | 2756 kg |

Depuis l'année dernière la criée de Granville applique une freinte de 6% qui comprend la perte d'eau des coquillages entre la débarque et la vente. Ainsi pour 1 tonne débarquée (poids brut) la criée de Granville compte 6% de freinte (perte d'eau) pour atteindre un poids net commercial de 940kg. Après de nombreux débats, la commission propose que le quota devienne le poids brut et propose donc une augmentation du quota de 6% pour prendre en considération les 6% de freinte qui sont appliqués par la criée de Granville.

Point VMS ¼ h

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les licenciés titulaires d'un accès Jersey doivent avoir leur VMS réglé au ¼ h, ce qui représente **34 des 41 licenciés** CSJ OC normands. Suite aux échanges, la commission ne souhaite pas le passage au 1/4h des VMS pour les navires titulaires de la licence CSJ OC n'ayant pas d'accès aux eaux de jersey. D'après cette dernière le coût supplémentaire qu'engendre le passage au quart d'heure de la VMS n'est pas juste pour ceux qui n'ont pas l'accès aux eaux de Jersey.

Point sur le cumul à bord des espèces Coquille Saint-Jacques - Praire ou Coquille Saint-Jacques - Bulot

Un rappel de la réglementation concernant les modalités d'exploitation des praires est réalisé afin préciser que pour les navires ciblant les coquilles Saint Jacques, ceux-ci n'ont le droit de pêcher qu'un demi-quota de praires (200kg), alors que pour ceux ciblant les praires ces derniers n'ont le droit de pêcher qu'un demi-quota de coquilles Saint Jacques.

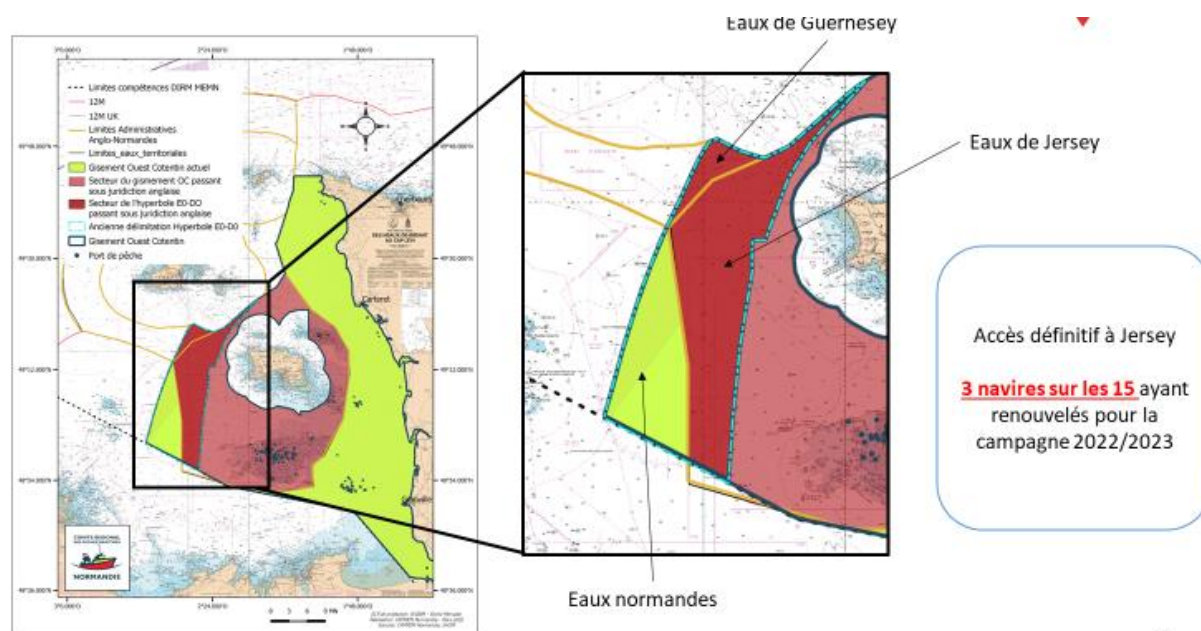
De plus, la commission demande un quota (ex :400kg) d'araignée puisse être attribué à certains navires. Cela permettrait de limiter le phénomène d'envahissement de cette espèce.

La commission propose également que la commission bulot fasse la même chose pour les praires (demi-quotas de bulot quand pêche ciblée de CSJ.)

Une réunion entre la commission bulot et coquillages sera donc à prévoir afin de réfléchir à ces propositions.

Réflexion sur la licence hyperbole et l'ensemencement

Rappel de la zone hyperbole pouvant être exploitée suite au Brexit.



13

Il est rappelé et la commission confirme que pour le moment aucune modification de la licence hyperbole n'est à prévoir dans l'immédiat (excepté le prix licence évoquée ci-dessous).

Toutefois à moyen terme, il est évoqué la proposition que pour chaque licence hyperbole non renouvelée, elle ne serait pas réattribuée afin d'éviter un potentiel report de l'effort de pêche sur la zone Ouest Cotentin « bande côtière ».

Concernant, le prix de la licence hyperbole, rappel des cotisations :

| Règles | Total | Prix de la licence Hyperbole E0/D0 | Cotisation pour l'ensemencement |
|-------------|--------|------------------------------------|---------------------------------|
| < 147 kW | 1410 € | 410 € | 1000 € |
| 147- 220 kW | 1510 € | 510 € | 1000 € |
| ≥ 220 kW | 1610 € | 610 € | 1000 € |

La commission propose de supprimer la cotisation pour l'ensemencement qui s'établit à 1000 € pour les licences hyperbole (qui n'ont pas d'accès à Jersey uniquement). Cela représente 12 licences concernées, soit 12 000 € qui seront répartis entre les licenciés CSJ ouest cotentin « bande côtière ».

Toutefois, il est proposé pour les licences hyperbole qui ont accès Jersey, de maintenir la cotisation de l'ensemencement.

Pour résumer, il y aura seulement le prix de la licence entre 410 à 610 € selon la puissance du navire à acquitter pour les licenciés hyperbole sans accès aux eaux de Jersey.

A noter, si le bureau/conseil valide cette proposition, elle sera effective pour la campagne 2023-2024. Pas de remboursement possible cette année car les fonds pour l'achat de naissain sont engagés.

Ensuite, est évoqué le devenir de l'ensemencement. Différents scénarios sont proposés et discutés. Toutefois, la commission est unanime et propose de maintenir les quantités ensemencées et ses modalités jugeant qu'il ne faut pas modifier ce qui fonctionne.

Toutefois, la commission propose de supprimer le carré de cantonnement (d'un mille sur un mille au sud de Chausey), zone 5 dans la délibération d'exploitation coquille Saint-Jacques de l'Ouest Cotentin. Il est expliqué que cette zone servait au début de l'ensemencement pour mettre les juvéniles de coquille Saint Jacques afin de les protéger le temps qu'elles grandissent. Toutefois, cette zone n'est plus utilisée et la commission préfère la retirer afin d'éviter d'éventuelles verbalisations pour les armateurs oubliant l'existence de ce cantonnement.

Réflexion sur la modification des critères d'attribution des licences CSJ Manche Ouest :

La commission a débattu sur les critères d'attribution et le système des points pour les classements proposant des pistes de réflexion (armateur actif, critères sur l'expérience et en tant que traînant, les nouvelles installations, le contingent par quartier, la possibilité de diversification...). Le CRPMEM répondra avec la possibilité éventuelle de créer un groupe de travail sur le sujet.

Pêche plongée bouteille :

Rappel de la possibilité de mise en place d'une licence expérimentale de pêche coquille Saint-Jacques en plongée, de ses modalités et des demandes reçues au comité.

Suite aux échanges sur le sujet.

La commission s'oppose à la possibilité de pêche expérimentale en plongée bouteille pour les arguments suivants :

- trop dangereux (manque de visibilité/ courant/cohabitation...)
- perte de zone de pêche
- la commission considère que l'ensemencement participe grandement au bon maintien de la ressource et par conséquent ne souhaite permettre l'exploitation de cette ressource par d'autres.

Appel à candidatures pour la prospection COGECO

Le navire TRAFALGAR remporte l'appel à candidature pour la prospection GOGECO. Toutefois, ayant déjà participé aux dernières prospections, il souhaite que ça puisse tourner. C'est donc LE MONACO DU NORD II, classé en seconde position, qui sera en charge de la prospection.

Appel à candidatures pour l'ensemencement

Le navire TRAFALGAR remporte l'appel à candidature pour l'ensemencement. Il souhaite également laisser sa place, c'est donc le SUZANGA, classé en seconde position, qui sera en charge de l'ensemencement.

Restitution collective VALPENA

Rappel de l'intérêt de Valpena, son fonctionnement et ce que représente une maille et son intensité sur les cartes. Il est demandé à la commission si les cartes (CSJ, praires, amandes) présentées suite aux enquêtes Valpena de 2020 sont cohérentes d'après leur expérience. La commission confirme que c'est l'idée qu'ils se font de la répartition de l'effort de pêche selon les trois espèces présentées.

Questions diverses

L'ensemble des sujets ayant été vus, la séance est levée à 17h00.

Jean-Christian FRESIL,
Le président de la commission coquillages arts traînants Manche Ouest,
p.o
Nathan BOUGUET, chargé de mission CRPMEM N

